

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 janvier 2020 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, SOUCHON, MANTEL, MOULA, BERTHELET, BARDIN, BERNARD, CAILLAUX, MAGNAN, PEYTOUD, PORCHERON, RICHARD, SEYVE et VALENCIER

Absents excusés : MME DUPUIS et ERSTER ; MM RONZON

Absent ayant donné procuration :

Mme SEYVE a été désignée secrétaire de séance.

Après quelques demandes de modification : approbation du procès-verbal du conseil du 10 décembre 2019.

Ordre du jour :

BUDGET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ECOLES & PERISCOLAIRE

AVENANT MODIFIANT LA TARIFICATION POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une réunion s'est tenue en juillet 2018 concernant la tarification pour les communes extérieures. Une convention lie les communes d'Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe et Saint-Sorlin-de-Vienne pour la mutualisation de la cuisine centrale. Étant une nouvelle installation, le budget était parti de simples estimations et l'expérience a montré que les prix des repas adultes étaient inadaptés car ils avaient besoin de plus de matière première.

Lors de la réunion de 2018, toutes les parties avaient approuvés la mise en place d'un tarif de 5€ pour les repas adultes mais ce point n'avait jamais été délibéré.

Mme PEYTOUD demande combien de repas adultes sont livrés

Mme MOULA lui répond que c'est environ 40 par semaine pour Eyzin et un peu plus pour Moidieu. Monsieur le Maire précise que, pour les extérieurs, seul Moidieu prend des repas adultes.

Cet avenant vise à entériner le tarif de 5€ pour les repas adultes mais également fixe le tarif à 3.99€ les repas pour les enfants pour l'année 2020

Vote à l'unanimité

PARTICIPATION CLASSE ULIS

Mme SOUCHON explique que cette délibération vise à subventionner une classe d'insertion qui n'existe pas sur Eyzin-Pinet.

Monsieur le Maire rappelle que l'école privée de la Source, à Saint-Sorlin-de-Vienne, réclame chaque année une subvention pour les enfants habitant Eyzin-Pinet. Mais cette demande est toujours refusée car il existe une école et un service périscolaire suffisant à Eyzin-Pinet. Le fait d'aller à l'école privée est un choix des parents que les élus ont décidé de ne pas subventionner.

Toutefois, les classes ULIS n'existent pas sur la commune et c'est souvent la seule possibilité qui existe pour les parents à proximité.

M. CAILLAUX demande si la participation est pour une année scolaire ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

M. CAILLAUX demande la période couverte par la subvention. Pour Monsieur le Maire il s'agit de la période scolaire 2019-2020

Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

PLAN DE GESTION ENS

M. MANTEL explique au conseil que ce nouveau plan de gestion est à valider pour la période 2019-2028 car le précédent est arrivé à échéance. L'agrandissement de l'ENS a été validé, de nombreuses études et analyses ont été réalisées. Mais l'ENS c'est également un entretien tout au long de l'année qui est fait par les services techniques, les chantiers d'insertion ou des jeunes en apprentissage. Pour tout cela, la commune est subventionnée à un peu moins de 75%.

Monsieur le Maire précise que le département aide à l'acquisition de parcelles mais que l'avenir reste inconnu sur ce point. M. MANTEL espère que les aides et subventions perdureront car l'ENS a un coût.

M. MANTEL affiche également son regret de voir certaines écoles aller à l'ENS sans prévenir.

Mme SEYVE se demande si ce n'est pas issu d'un problème de communication

Mme MOULA indique que certains font l'effort d'envoyer des mails.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'office de tourisme de Vienne est intéressé pour valoriser l'ENS mais, pour ce faire, elle a besoin de valorisation et de chemins de randonnées. Or, les responsables de ce problème prennent leur temps. Ce que confirme M. MANTEL.

M. PORCHERON demande si les coûts d'entretien et d'étude étaient connus lors de la présentation ce à quoi M. MANTEL répond par l'affirmative.

Mme SEYVE a été agréablement surprise par le travail sur le plan de gestion qu'elle trouve bien organisé par fiche, bien documenté et budgétisé.

Monsieur le Maire informe que ce plan doit être présenté prochainement au département. Le bureau d'étude doit faire une note et une formation auprès d'un élu pour aider à cette présentation dont dépendront les subventions.

Vote à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

CONVENTION LUDOMOBILE

Mme MOULA explique que la ludomobile s'est déjà rendue à Eyzin-Pinet à 2 reprises. La première en soirée et la seconde en journée.

Le bilan de la journée n'a pas été concluant surtout avec le faible engouement des écoles. La soirée a été très convaincante avec une importante fréquentation. Il n'a pas été possible d'accueillir tout le monde dans une des salles du hangar.

L'exécutif souhaite reconduire l'expérience et la date du 18 février a été retenue. Nous sommes en convention avec Estrablin qui a opté pour une journée. Eyzin-Pinet est obligé d'agir de concert car de nouvelles communes sollicitent la ludomobile et il n'est possible de la solliciter que 4 fois par an. Une seule soirée a été commandée car cela a un coût et les élections approchent. L'équipe actuelle ne souhaitant pas s'engager pour la suivante.

Mme MOULA indique que tout le monde est le bienvenu à la petite salle polyvalente le 18 février de 18h à 21h et que la soirée est encore gratuite pour cette fois.

Mme SOUCHON précise que des bénévoles seraient souhaités.

Vote à l'unanimité

Mme SEYVE demande comment la population sera informée

Mme SOUCHON lui répond que ce sera au travers de flyers et d'affiche, sans compter le panneau d'information et Facebook.

Mme SEYVE demande s'il ne serait pas judicieux de le faire apparaître dans le petit journal communal mais Mme SOUCHON lui répond qu'il sera diffusé après la soirée. La commune dispose de multiples supports de communication qui devraient être suffisant sans compter que le CME est invité. Les membres ne manqueront pas de prévenir leurs camarades.

PERSONNEL

CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET SAISONNIER POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le Maire explique que cette délibération technique est à reprendre chaque année notamment pour les saisonniers embauchés pendant les vacances d'été. Chaque année, entre juin et septembre, 4 jeunes eyzinois sont recrutés pour assister les services techniques. Beaucoup de candidatures sont reçues chaque année et les premiers arrivés sont les premiers pris en compte. Mais il faut travailler en fonction des disponibilités de chacun.

M. BERNARD demande quels âges sont concernés.

Monsieur le Maire lui répond que les jeunes vont de 16 à environ 20 ans. Chaque jeune n'est pris qu'une seule fois pour permettre aux maximums d'eyzinois de postuler.

Mme PEYTOUD demande si seuls des eyzinois sont sélectionnés.

Monsieur le Maire lui répond que la quantité de candidature permet de ne sélectionner que des eyzinois. Peut-être une ouverture sera réalisée quand les volontaires viendront à manquer.

Vote à l'unanimité

CRÉATION DE POSTE DIRECTEUR/DIRECTRICE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'exécutif avait imaginé qu'un agent, présent depuis plusieurs années, aurait pu prendre cette direction après la validation d'un diplôme au travers d'une Validation d'Acquis d'Expérience (VAE). Initialement, la VAE devait durer 1 an. Mais au bout d'environ 2 ans, l'agent a décidé de se mettre en arrêt de travail.

Une publicité pour le poste sera mise en ligne dès que la délibération sera validée. Une qualification minimale est exigée à savoir le BPJEPS.

Le périscolaire est subventionné par la CAF, subvention qui implique des obligations. Ce cadre implique également que le périscolaire ne soit pas une simple garderie mais doit s'accompagner d'une démarche éducative. C'est un vrai métier exigeant qui est demandé pour le personnel.

L'agent de direction aura pour fonction d'organiser et diriger le service au quotidien, proposer des animations, s'occuper de la relation avec les parents et les services extérieurs et réaliser la facturation.

Mme MOULA complète avec pour mission de motiver le personnel. Monsieur le Maire fait remarquer que le personnel a compris que le travail d'animation avait évolué et beaucoup s'y étaient mis.

Monsieur le Maire explique que l'emploi du temps libère le futur agent les mercredis et les week-ends. Le temps de travail annualisé est d'environ 31h par semaine.

M. VALENCIER demande quel sera son travail pendant les vacances

Monsieur le Maire lui répond qu'il sera libre de travailler dans d'autres structures. Notamment le centre de loisirs voisin d'Estrablin (structure de Gémens) pour lequel la Mairie donne environ 25 000 €, sans compter ce que financent les parents.

Mme MOULA fait remarquer que le centre de loisir connaît une très importante fréquentation, particulièrement des familles eyzinoises.

Monsieur le Maire est confiant sur le fait que le directeur d'Eyzin-Pinet pourra intervenir à Estrablin et le temps de travail à la commune a été aménagé en conséquence.

M. BERNARD demande quel grade doit être choisi vu que six sont indiqués dans la délibération. M. CAILLAUX fait remarquer que la rédaction de la délibération fait penser que six postes seront créés.

Monsieur le Maire lui répond que la délibération vise bien à ouvrir les six postes. L'agent ne sera nommé que sur l'un d'eux et les cinq autres seront fermés à l'échéance des candidatures. Ce choix a été pris pour ne pas se fermer la porte sur des candidatures.

M. PORCHERON demande si un non-fonctionnaire, doté du BPJEPS, peut postuler.

Monsieur le Maire lui répond que c'est tout à fait possible mais, qu'en ce cas, il serait nommé au grade le plus bas.

Vote à l'unanimité

DIVERS

CHARTRE D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT

M. BERNARD rappelle que le club de « MOS 3 Rivière », initialement, regroupe deux clubs. Le MOS3RIV regroupe beaucoup de licenciés et ont besoin de terrains. Un terrain synthétique a

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

été demandé pour permettre l'entraînement pendant la mauvaise saison. Il été prévu de l'installer à Moidieu-Détourbe mais le projet devrait finalement se faire à Septème. Six communes devaient apporter des fonds à ce projet à raison d'environ 25 000 € chacune. A Eyzin-Pinet, les relations sont compliquées avec le club de MOS3RIV. Un deuxième club, le E2S FC, s'est créé avec d'anciens vétérans du MOS3RIV et regroupe Eyzin-Pinet et Saint-Sorlin-de-Vienne. E2S FC fait souvent des animations sur le village alors que le MOS3RIV n'en fait aucune alors que 65% de leurs matchs se jouent à Eyzin-Pinet. À plusieurs reprises, des explications leurs ont été demandées.

Vu l'existence de deux clubs sur une seule installation, il a été proposé de rédiger une charte pour mieux gérer l'occupation. Le club E2S montant en puissance, il devient difficile de tout coordonner.

Mme PEYTOUD demande s'il est confirmé que le MOS3RIV fait des animations dans d'autres communes.

M. BERNARD lui répond qu'il y en a eu une à Saint-Sorlin il y a peu de temps et le club a déjà fait des matinées à Septème.

M. BERNARD explique que l'idée de la charte vise à un engagement de l'ensemble des parties. La commune devra signer tout autant que les clubs. Ce n'est pas un engagement juridique mais cela donne les responsabilités de chacun. En fonction du bilan, il serait intéressant d'étendre cette idée à l'ensemble des clubs sportifs.

Concernant les animations, M. BERNARD pense normal que les clubs en fassent car il n'est pas normal qu'ils utilisent les installations communales sans chercher à dynamiser le village autrement que par leurs seuls matchs ou entraînement. Chaque club doit être incité à animer régulièrement et faire appel aux artisans et commerçants locaux.

Le rayonnement ne peut pas passer seulement par des articles de journaux.

Pour M. PORCHERON, le nom du MOS3RIV fait penser immédiatement à Moidieu.

M. BERNARD acquiesce, au moins la ville apparait-elle dans le nom complet du club.

Monsieur le Maire revient sur le terrain synthétique. Pour lui, si la commune finance le projet, il faut que d'autres clubs puissent l'utiliser.

M. BERNARD approuve et pense même que le terrain devrait profiter aux habitants des villages financeurs. Mais Septème est excentré et loin d'Eyzin-Pinet. Le E2S a déjà fait savoir qu'ils n'étaient pas intéressés. Cet éloignement est à prendre en considération.

M. BERNARD est favorable à ce terrain car il va économiser l'usure des terrains en herbe mais trouve dommage de dépenser 25 000 € dans une installation qui ne sera pas utilisée par les eyzinois.

Mme PEYTOUD se demande si la position de E2S peut changer s'ils montent en puissance. Monsieur le Maire approuve le questionnement mais pense que construire ce terrain à Septème est un signe fort sur le fait que le terrain est pour le MOS3RIV. Il rappelle que lorsque le conseil avait été questionné sur le projet, le conseil s'était prononcé avec 10 abstentions, 5 voix pour et 4 contre.

Mme PEYTOUD pose la question de la participation au fonctionnement

Monsieur le Maire préfère que la question ne soit pas encore traitée aujourd'hui car inconnue.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

M. PORCHERON insiste sur le fait que le premier vote, serré, portait sur une installation à Moidieu-Détourbe.

Monsieur le Maire pense que ce n'est pas à cette équipe de se prononcer, surtout qu'elle semble très partagée sur la question.

M. VALENCIER aimerait connaître la position des autres communes.

Monsieur le Maire lui répond que Saint-Sorlin est à peu près dans la même situation qu'Eyzin-Pinet mais que les autres communes sont favorables.

Une réunion est prévue le 5 février avec la commune de Septème et les financeurs.

Mme PEYTOUD se demande s'il ne serait pas favorable d'attendre car de nouvelles technologies sont découvertes régulièrement. Les terrains synthétiques posent question pour la santé.

Monsieur le Maire précise que les travaux doivent commencer en 2020 car la subvention obtenue n'est valable que 2 ans.

M. BERNARD informe le conseil que le MOS3RIV essaie d'obtenir des subventions et financements pour être participant majoritaire. Ce qui déplaît à beaucoup d'élus.

Mme SOUCHON rappelle qu'il est prévu d'ouvrir le terrain aux scolaires mais aucune classe n'est intéressée. Le transport coûterait trop cher et le temps nécessaire pour y aller rendrait toute animation impossible.

M. PORCHERON demande si, au lieu d'investir ailleurs, il n'y a pas des demandes des clubs pour les installations sur le village.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà toute une liste à ce sujet.

M. PORCHERON se demande en conséquence s'il est judicieux de dépenser ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de décision prise mais que, si une dépense est prévue, elle doit être inscrite au budget. Il n'est pas obligé qu'elle soit réalisée mais le Maire aurait besoin de l'avis de cette équipe pour savoir s'il l'inscrit au budget.

Ce vote ne serait pas formel mais une simple indication.

Mme MOULA trouve que le déplacement à Septème est inquiétant.

MM BARDIN et RONZON ainsi que Mme RICHARD pensent qu'il vaudrait mieux privilégier le nouveau club d'Eyzin-Pinet.

Mme PEYTOUD demande si le E2S propose toutes les tranches d'âges. Il lui est répondu que non mais qu'ils peuvent compléter avec le club d'Estrablin, où beaucoup de jeunes vont déjà.

Pour Mme MAGNAN, si la commune n'aide pas le E2S, il ne risque pas de grandir.

Pour M. BERNARD, le plus important, c'est que les installations soient utilisées. Ce qui est le cas à Eyzin-Pinet. Monsieur le Maire approuve cette dernière remarque mais regrette qu'elles ne soient qu'utilisées sans faire des animations. Les associations font vivre le village et les associations qui profitent des équipements sans animer le bourg en font un village mort.

Monsieur le Maire demande l'avis informel des élus sur la question du financement du terrain synthétique à Septème.

Une majorité de 11 élus se prononcent contre le projet. La décision finale sera remise aux futurs élus.

Mme PEYTOUD demande si le refus de financement rend caduque le projet de charte M. BERNARD la rassure sur le fait que les deux projets sont dissociés. La charte concerne avant tout les installations d'Eyzin-Pinet et les relations de la commune avec les clubs de MOS3Riv et E2S.

Mme SOUCHON se demande s'il n'y a pas un risque que la commune d'Eyzin-Pinet soit exclue du club de MOS3Riv

Mme MOULA et Monsieur le Maire sont confiants sur ce point considérant le besoin qu'à le club des équipements d'Eyzin-Pinet.

M. BARDIN regrette qu'une participation n'ait pas été demandée aux communes extérieures pour la construction des vestiaires.

Monsieur le Maire fait remarquer le coût que constitue l'entretien d'un terrain de foot. Les services techniques rangent 1 fois par an les vestiaires mais font le traçage chaque semaine, tondent et entretiennent les installations.

M. VALENCIER évoque également le coût de l'arrosage.

M. BARDIN propose de demander une participation aux frais de fonctionnement aux autres communes. Mais plusieurs élus lui font remarquer qu'ils feront la même demande de leur côté.

M. MANTEL estime que toutes ces discussions n'empêchent pas la rédaction d'une charte ce qu'approuve M. BERNARD.

Vote à l'unanimité pour la rédaction d'une charte mais majoritairement contre le financement du terrain synthétique

M. MANTEL demande s'il n'est pas possible de diminuer la quote-part d'Eyzin-Pinet pour le terrain synthétique ce que propose de voir le Maire lors de la réunion du 5 février.

INFORMATIONS

Urbanisme

M. BERTHELET donne lecture des derniers permis de construire déposés ou validés ces derniers mois.

Problème sur nom de rue

Monsieur le Maire fait état d'un courrier qu'il a reçu d'un particulier. Ce dernier fait remarquer qu'il existe une « impasse du puits » au village et la « rue du vieux puits » à Chaumont. Ceci risque de causer des incompréhensions notamment avec les services de secours et les livraisons.

Mme MAGNAN confirme le problème avec les livreurs. Monsieur le Maire est étonné puisque le nom est différent mais aussi l'intitulé de la voie.

Monsieur le Maire n'est pas opposé à un changement de nom qui revêt l'aspect d'une simple délibération. Mais Mme SOUCHON fait remarquer que les gens devront faire toutes les démarches pour indiquer le changement de nom de rue et des panneaux seront à racheter. Monsieur le Maire demande s'il n'est pas possible d'inciter les habitants à rajouter Chaumont. Mme SOUCHON réalise immédiatement le test sur une application GPS sur laquelle figurent bien les 2 voies différenciées mais nulle part n'apparaît la dénomination « Chaumont ».

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont reçu d'autres plaintes ou commentaires à ce sujet. M. PORCHERON demande si le courrier de plainte a été cosigné, ce à quoi le Maire répond par la négative.

M. CAILLAUX propose d'envoyer un courrier aux habitants concernés, pour demander s'ils ont des problèmes avec les noms de voies.

Monsieur le Maire est inquiet des modifications qui pourraient être entreprises car, avec l'arrivée de la fibre, tout mauvais adressage pourrait ralentir les travaux.

M. CAILLAUX précise que ce courrier n'entraînera pas immédiatement un changement du nom de la rue mais c'est juste pour connaître l'avis de la population.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire rapporte au conseil les dernières réunions intercommunales.

Concernant le contrat de ruralité 2020. Plusieurs projets étaient proposés pour les subventions. Comme par exemple, le terrain synthétique. Monsieur le Maire regrette de ne pas y avoir inscrit l'église de Chaumont alors qu'y figuraient d'autres édifices religieux.

Dans le cadre du transfert de la compétence eau, beaucoup de problèmes sont apparus tout début 2020. Vienne Condrieu Agglomération (VCA) et les différents syndicats s'étaient accordés pour que tout soit opérationnel au 1^{er} janvier 2020. Mais une loi du 27 décembre 2019 a changé la donne et laissé les syndicats actifs. Une nouvelle délibération a dû être prise pour acter le transfert annulé par la loi du 27 décembre. Ironiquement, aucune facture ne pouvait être payée entre le 1^{er} janvier et le 27 janvier, date du nouveau transfert.

Il est prévu, pour le prochain mandat, de passer à une dématérialisation complète des bureaux communautaires. Ces derniers seront réalisés dans une nouvelle salle équipée d'un puissant Wi-Fi et des tablettes seront mises à disposition de chaque élu.

Comme évoqué lors du dernier conseil, le bilan de la base nautique de Condrieu est satisfaisant avec le nouveau concessionnaire. Ce dernier veut continuer à investir. Reste le problème de l'accès aux rives du Rhône pour les randonneurs qui se trouvent obligés de payer une entrée.

M. PORCHERON fait retour de la dernière réunion du SIM avec le vote du budget. Il n'y a pas de problème majeur si ce n'est avec le chauffage du nouveau bâtiment qui ne donne pas satisfaction. Le syndicat risque d'exiger la tenue d'une expertise et faire jouer l'assurance décennale.

Mme MOULA évoque la réunion « cohésion sociale ». Beaucoup de sujets auraient pu intéresser Mme RICHARD et les documents lui ont été transmis. Il apparaît que la téléalarme est un vrai succès.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SEYVE revient sur le projet de coupure d'éclairage public à Chaumont la nuit. Elle demande quand auront lieu les essais.

Monsieur le Maire indique que le sujet a bien été débattu et le SEDI a été contacté. Ces derniers confirment que la coupure est faisable. Mais il rappelle que la dernière tranche de rénovation est prévue pour 2020, et concerne Chaumont, et souhaite que la future équipe prenne décision sur la question.

Mme PEYTOUD se demande s'il serait malvenu d'en parler déjà dans le bulletin.

M. PORCHERON pense que c'est trop tôt mais qu'il faudra prévenir, en amont, les propriétaires et riverains

Monsieur le Maire est conscient de cette obligation d'information.

Mme PEYTOUD revient sur un entrefilet dans le bulletin qui pourrait annoncer qu'une réflexion est en cours à ce sujet. M. PORCHERON est favorable à cette idée.

Mme RICHARD évoque des problèmes avec des chiens à Chaumont. Certains divaguent et il y a des déjections un peu partout.

Monsieur le Maire souhaite avoir les noms des propriétaires négligents. Il pourra se charger de faire des rappels à l'ordre.

M. PORCHERON demande s'il n'est pas possible d'installer une borne de propreté canine.

Mme SOUCHON fait le bilan de celle installée au village : c'est médiocre. Peu utilisée, les sacs sont pourtant arrachés et utilisés pour d'autres raisons.

M. PORCHERON propose de déplacer cette borne à Chaumont.

Monsieur le Maire n'est pas hostile à l'idée mais doute que les propriétaires indéclicats soient plus actifs avec une borne.

M. BERNARD fait remonter un problème de place sur le parking de la place du 19 mars. 2 emplacements sont trop étroits et non utilisés. En déplaçant un peu la bordure, il est possible de gagner une place.

Mme MOULA et M. PORCHERON confirment cette problématique.

Monsieur le Maire informe le conseil que le secteur est surveillé et que la commune attend l'opportunité de pouvoir détruire le garage pour proposer plus de place.

M. BERNARD propose d'élargir les places si des travaux se font sur la place.

M. PORCHERON informe le conseil avoir été interpellé par des habitants au sujet de la vitesse au Viannais. Il les a incités à faire un courrier aux deux communes d'Estrablin et d'Eyzin-Pinet. Monsieur le Maire indique avoir proposé d'installer un stop sur le plus grand axe de circulation. Mais cette décision doit être conjointe avec la municipalité d'Estrablin car le carrefour est partagé.

M. PORCHERON a déjà prévenu les habitants que cette problématique sera compliquée à régler.

Mme SOUCHON évoque l'interrogation pour le ciné été. Un choix de film et de date doit être fait rapidement mais la projection aura lieu après les élections. La commission intercommunale en charge de la question souhaite que les décisions soient prises avant les élections pour que le travail ne soit interrompu.

Elle propose de transmettre un sondage pour le choix de la date et du film à tous les candidats connus.

Monsieur le Maire approuve l'idée.

Les élus font remarquer qu'il y avait peu de monde l'année dernière, surtout à cause de la projection du même film à Moidieu-Détourbe deux semaines avant.

Mme SOUCHON indique que, cette année, Eyzin-Pinet sera parmi les premiers à pouvoir choisir son film. En 2019, le problème était que la rive droite venait d'intégrer le dispositif. Monsieur le Maire appelle tous les élus à être attentifs sur le choix du film.

Mme MOULA informe le conseil que les billets sont en vente pour le festival de l'humour, à la Mairie.

Un point presse sera organisé au hangar associatif le 20 février à 18h30. Le spectacle majeur sera donné à Eyzin-Pinet le 19 mars, même jour que la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette dernière sera avancée de trente minutes pour conjuguer les deux événements.

Monsieur le Maire indique au conseil avoir reçu des diplômes félicitant des donateurs de sang bénévoles. Il regrette de ne pas les avoir reçus plus tôt pour les remettre lors de la cérémonie des vœux.

Il propose que ces diplômes soient remis lors de la fête des mères.

Prochaines réunions du conseil municipal

- **Jeudi 5 mars 2020**

Séance levée à 22 h 10